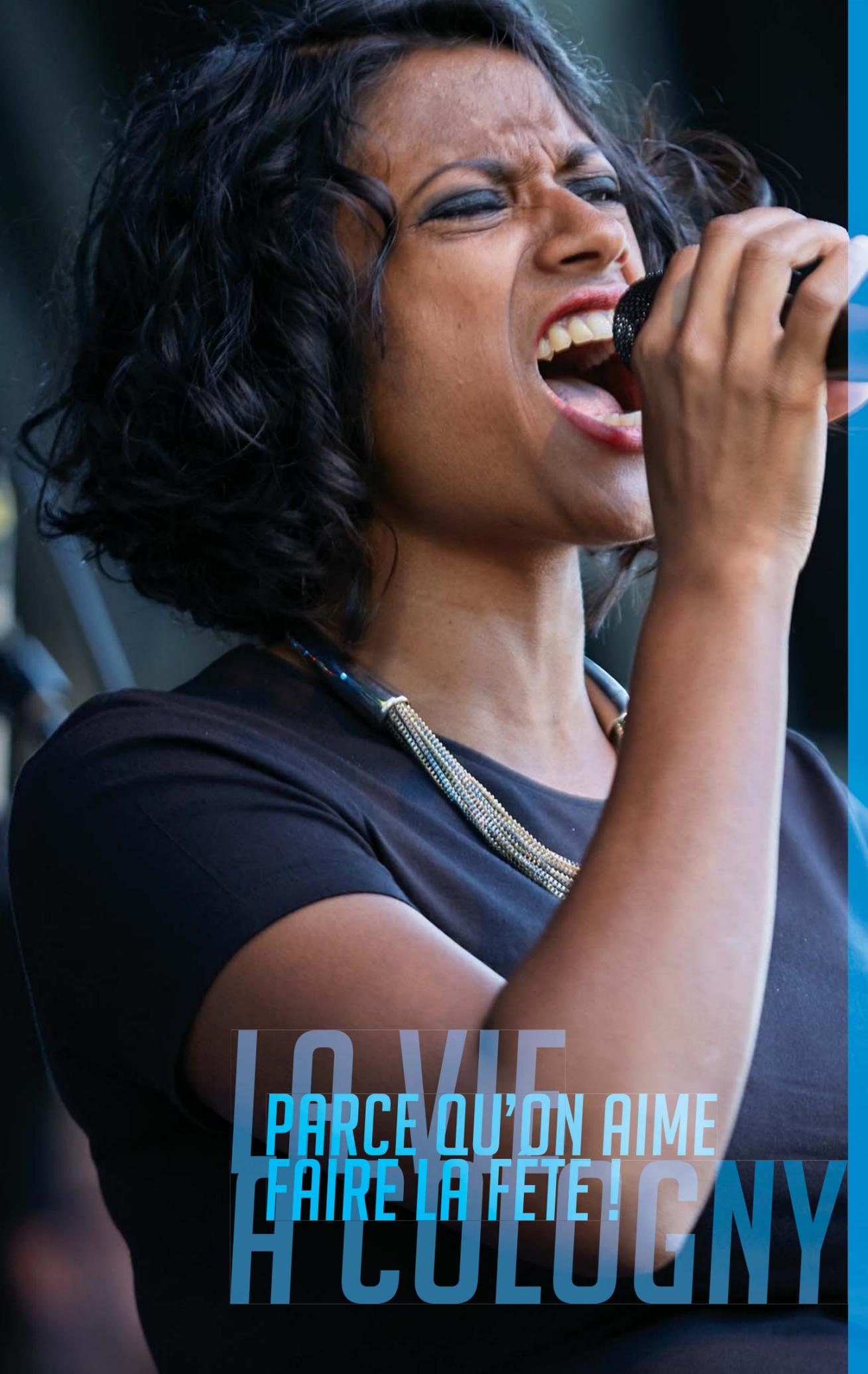




Route de La-Capite 24
1223 Cologny
T 022 737 49 49
F 022 737 49 50
info@cologny.ch

cologny.ch



LA VIE
PARCE QU'ON AIME
FAIRE LA FETE!
A COLOGNY

cologny⁰⁷

bulletin communal

HIVER 2017
Mairie de Cologny



- 3 SÉANCES, ON AVANCE !
- 4 CONSEILLER EN MOUVEMENT
- 5 TRAVAUX DANS LA COMMUNE
- 9 VOIE VERTE !
- 10 DÉCHETS DE CUISINE
- 11 VOTRE BIBLIOTHÈQUE
- 12 CAFÉ-CORNAVIN
- 13 SORTIE DES AÎNÉS
- 15 LES PROMOS !**
- 17 SÉCURITÉ HIVERNALE
- 19 MUSICOLOGY
- 21 1ER AOÛT
- 23 MOBILITÉ DOUCE
- 24 TROP CHOU !
- 25 À VOTRE SERVICE !

édito

sommaire impressum

ÉDITEUR

Mairie de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
t. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch

RESPONSABLES REDACTION

Catherine Pahnke
Maire

Cristiana Juge
Conseillère administrative

Bernard Girardet
Conseiller administratif

CONCEPT GRAPHIQUE

Natalie Ris-Huguenin
atelier point virgule

PHOTOGRAPHE

Olivier Borgognon
olivierborgognon.com

IMPRESSION

Atelier Kurz, Carouge

TIRAGE ET DIFFUSION

2'500 exemplaires
Tout ménage
Commune de Cologny



NOUS VOUS
SOUHAITONS
LES PLUS
BELLES
FÊTES DE
FIN D'ANNEE
DONT VOUS
PUISSIEZ
REVER ...

Comme promis, voici des reflets du festival de MusiCologny, de la fête des promotions, du 1er août et de la sortie des aînés.

Mais encore !

Vous serez certainement intéressés de connaître l'état d'avancement de quelques chantiers d'envergure menés actuellement dans la commune.

Tout comme de prendre divers conseils de saison, hiver oblige !

Le bulletin communal est également destiné à découvrir les activités d'une commission, ici la commission sociale, dont les membres s'engagent très concrètement, sur le terrain.

Un dernier mot : les fêtes de fin d'année sont synonymes de déchets supplémentaires.

Aussi, nous comptons sur vous : TRIEZ !

Nous vous souhaitons les plus belles fêtes de fin d'année dont vous puissiez rêver...

Bien à vous
LE CONSEIL ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 22 JUIN 2017

- Acceptation du règlement d'attribution directe pour les activités culturelles.
- Acceptation de la proposition de rééditer 1000 exemplaires de l'ouvrage « Cologny » pour un montant de CHF 48'000.-.
- Approbation de la résolution relative à l'acquisition d'une paire de gravures de l'artiste Christian Gottlob Geissler pour un montant de CHF 12'000.-.
- Refus de la résolution relative à l'opposition aux accords connus sous l'acronyme anglais TISA (Trade In Services Agreement) et à la déclaration du territoire de la commune de Cologny « ZONE HORS TISA ».
- Approbation de la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 187'164.- destiné à financer la participation de la commune de Cologny au développement de l'Ultra Large Bande dans la zone de déploiement contractuelle, définie dans le plan daté du 15 juin 2017 établi par Swisscom (Suisse) SA.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

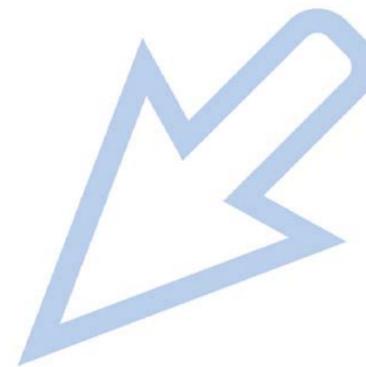
- Prestation de serment de Mme Amanda Guerreiro.
- Acceptation du crédit supplémentaire de CHF 35'000.- destiné à financer la participation de la commune de Cologny aux travaux de réparation du toit du local de la Société de Sauvetage de la Belotte-Bellerive.
- Acceptation de la proposition portant sur la participation de la commune à hauteur de 3 millions de francs aux travaux d'aménagement du quai allant de Genève Plage au Sauvetage de La Belotte, avec une priorité donnée aux aménagements lacustres.
- Acceptation de la proposition portant, sur la modification du projet du chemin Le-Fort pour une mise en zone 30 km/h.
- Acceptation de la proposition de solliciter le Conseil administratif pour faire une étude afin de sécuriser le virage du chemin des Falquets en y installant des évitements ou tout autre aménagement pour un montant raisonnable.
- Acceptation de la proposition de refuser la densification proposée pour la parcelle sise chemin des Fourches N° 17.

SÉANCE DU 1ER NOVEMBRE 2017

- Acceptation de la proposition d'accorder au Conseil administratif une enveloppe de CHF 100'000.-- destinée à financer les travaux d'analyse complémentaire pour la reprise de l'intégralité du périmètre de Genève-Plage.
- Nomination des Présidents et Vice-Présidents des locaux de vote pour 2018.
- Présentation du budget 2018.
- Approbation de la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.-- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un arrêt du bus et d'un îlot central au chemin de la Gradelle, sur les parcelles N° 1780 et 2388, feuille 5, de la Commune de Cologny.
- Approbation de la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 540'000.-- destiné à financer le concours d'architecture pour l'aménagement des parcelles N° 768, 769 et 770, feuille 11, de la Commune de Cologny.
- Approbation de la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-- destiné à financer les travaux d'aménagement du quai de Cologny, parcelle N° 1817, de la Commune de Cologny.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

- Adoption du budget 2018.
- Approbation de la délibération portant sur le dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2018.
- Approbation de la délibération portant sur l'approbation du budget de fonctionnement pour 2018.
- Approbation de la délibération portant sur la contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU).
- Approbation de la délibération portant sur la modification du règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets.



Amanda Guerreiro – conseillère municipale entrante

REJOINT LES COMMISSIONS SUIVANTES :

- Membre de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- Membre de la commission de l'entretien des bâtiments
- Membre de la commission culturelle
- Membre de la commission de la communication, de l'information et des manifestations



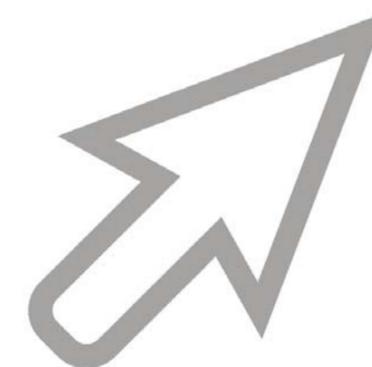
Christian Pralong – conseiller municipal sortant

SIÈGERAIT AU SEIN DES COMMISSIONS SUIVANTES :

- Président de la commission de la communication, de l'information et des manifestations
- Vice-Président de la commission de l'environnement de l'agriculture et de l'énergie
- Membre de la commission de l'entretien des bâtiments
- Membre de la commission des finances

DES CHANGEMENTS SONT ÉGALEMENT INTERVENUS:

- Présidence de la commission de la communication, de l'information et des manifestations : **Georges Kaleas**
- Vice-présidence de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **Grégoire Gency**
- Membre de la commission des finances : **Didier de Montmollin**





5 **Élégance et tranparence**

GERDIL



Bernard Girardet,
Conseiller administratif

Le bâtiment du Gerdil, anciennement occupé par la petite école, va être entièrement transformé pour répondre aux besoins grandissant de nouvelles surfaces administratives.

Au départ, le programme du projet, confié à l'architecte Christian Dupraz, consistait uniquement à aménager les combles et à excaver la deuxième moitié du sous-sol.

Le projet final, qui rencontre l'unanimité du Conseil municipal, permettra à la Mairie de retrouver son individualité en démolissant le bâtiment de liaison avec le Gerdil et en le remplaçant par une passerelle transparente au niveau du 1er étage.

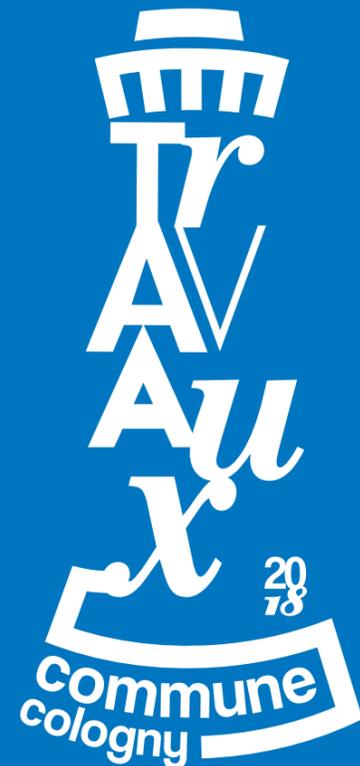
Le passage ainsi libéré entre la Mairie et le bâtiment du Gerdil assurera la continuité du cheminement naturel, du club des aînés à la place du Manoir.

Le Gerdil transformé abritera les locaux qui s'y trouvent actuellement à savoir : les bureaux du secrétaire général, du service technique, du service financier et les locaux des concierges, mais aussi la cafétéria et les locaux sanitaires qui seront démolis avec le bâtiment de liaison. Cette transformation permettra également de loger au rez-de-chaussée les bureaux de l'archiviste, actuellement en sous-sol.

La commune a mis au concours la réalisation de ce projet soumis à l'AIMP (accord inter-cantonal sur les marchés publics) ; sur six bureaux candidats, c'est l'Atelier MARCH SA qui réalisera cette transformation qui devrait débuter en août 2018 pour se terminer en avril 2020.

6

travaux



QUAI DE COLOGNY

L'aménagement du quai de Coligny est une intention que les autorités communales ont inscrite dans le plan directeur communal depuis 2003 déjà. Cette préoccupation se faisant plus concrète, la commune a mandaté le bureau d'architectes-urbanistes ADAo pour développer un concept visant à améliorer le confort et l'attrait du quai en favorisant l'accès à la baignade.

Situé le long de la berge comprise entre Genève-Plage et le Sauvetage de la Belotte, sur territoire colognote, mais exclusivement sur domaine public cantonal, ce projet a été accueilli avec enthousiasme par les services de l'Etat. Le service de renaturation et nos mandataires ont imaginé un nouveau paysage, mêlant des aires pour les loisirs lacustres (baignade, paddle,) et des espaces renaturés tout en conservant la structure historique linéaire du quai.

La création de brises vagues permettront en été aux amateurs de bronzage et de baignade de profiter agréablement des plateformes circulaires et, en hiver, aux oiseaux migrateurs de bénéficier d'eaux calmes dans les zones de roselières.

La partie terrestre du quai, développée par la Direction générale du génie civil et la commune viendra améliorer l'attrait du quai pour les promeneurs et les cyclistes et renforcer les aménagements lacustres.

Le projet d'aménagement du quai de Coligny s'inscrit dans ce grand mouvement visant à se réappropriier les rivages des lacs et cours d'eau. L'autorisation de construire pour la partie lacustre est entrée en force et les travaux devraient débuter au printemps 2018.



Affaire
rondement
menée



NOS EXPOSITIONS

JUSQU'AU 25 MARS 2017 :
« JAZZ & LETTRES » ET « LES ROUTES DE LA TRADUCTION - BABEL À GENÈVE »

NOS CONFÉRENCES POUR LES 3 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE :
JEUDI 18 JANVIER 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : COMME UNE BALANÇOIRE ACCROCHÉE AU CIEL : LA SAGA BABÉLIENNE DE HEIDI. CONFÉRENCE DE JEAN-MICHEL WISSMER, HISTORIEN, SPÉCIALISTE DE LITTÉRATURE HISPANIQUE DU XVIIÈ SIÈCLE, AUTEUR DU LIVRE HEIDI. ENQUÊTE SUR UN MYTHE SUISSE QUI A CONQUIS LE MONDE.

JEUDI 25 JANVIER 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : FAIRE LA FÊTE AVEC UN SEUL CONFETTI. TRADUIRE LES HAÏKUS. CONFÉRENCE DE JÉRÔME DAVID, PROFESSEUR ORDINAIRE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE ET DE DIDACTIQUE LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE, SPÉCIALISTE DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE MONDIALE.

JEUDI 1ER FÉVRIER 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : LA CRITIQUE DES TRADUCTIONS. CONFÉRENCE DE LANCE HEWSON, PROFESSEUR ORDINAIRE, FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

JEUDI 15 FÉVRIER 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : BABEL À LA BODMERIANA : VOYAGE EN POLYGLOSSIE. CONFÉRENCE DE NICOLAS DUCIMETIÈRE, VICE-DIRECTEUR DE LA FONDATION MARTIN BODMER ET CO-COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION LES ROUTES DE LA TRADUCTION | BABEL À GENÈVE.

MARDI 27 FÉVRIER 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : TRADUIRE STEFAN ZWEIG. CONFÉRENCE DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE LITTÉRATURE ALLEMANDE À L'ENS DE PARIS, DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE.

JEUDI 8 MARS 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : LA THÉORIE DE LA TRADUCTION : UNE DISCIPLINE PASSIONNANTE. CONFÉRENCE DE LANCE HEWSON, PROFESSEUR ORDINAIRE, FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

MARDI 13 MARS 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : LA LANGUE DES SIGNES : COMMENT LES INFORMATIONS DEVIENNENT ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE. CONFÉRENCE DE IRÈNE STRASLY, ASSISTANTE, ET DE PIERRETTE BOUILLON, VICE-DOYENNE, PROFESSEURE ORDINAIRE, FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

JEUDI 22 MARS 2018

FONDATION MARTIN BODMER - SALLE HISTORIQUE
19 H : PLUSIEURS LANGUES, UN SEUL CERVEAU : LES PROFESSIONNELS DU MULTILINGUISME. CONFÉRENCE DE KILIAN SEEGER, PROFESSEUR ASSOCIÉ, FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

Dès 2003, date de l'ouverture du Musée construit par Mario Botta, la collection rassemblée par Martin Bodmer n'a cessé de s'enrichir notamment grâce à des dons. Le but principal du nouvel ouvrage est donc d'augmenter considérablement la surface de stockage des réserves afin de permettre la conservation de la collection dans des conditions optimales de contrôle de la lumière, d'humidité et de température.

Ce nouveau bâtiment enterré, qui multiplie par deux la surface actuelle du Musée, comprendra également les éléments suivants :

- Un atelier de restauration plus grand, laissant pénétrer la lumière du jour ;
- Une salle de lecture/consultation qui sera mise à la disposition de la vingtaine de chercheurs internationaux de grande renommée qui viennent chaque année consulter ou étudier les papyrus, codex et autres ouvrages rares de la collection ;
- Une petite cafétéria ouverte sur une terrasse, qui offrira une restauration sommaire grâce à des distributeurs de nourriture et de boissons ;
- Une plus grande librairie et une zone de boutique élargie dans laquelle les visiteurs pourront découvrir et acheter un vaste choix de livres et de produits dérivés, dans lieu aménagé incitant à la lecture.

Le budget total de ce projet est de CHF 6 000 000. Il est entièrement financé grâce à la générosité renouvelée d'une fondation privée genevoise, de la Loterie Romande et de la Commune de Cologny.

CONTRAINTES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la circulation sur la route Martin Bodmer risque d'être perturbée par intermittence. Cependant, lors d'une séance d'information destinée aux habitants de Cologny et des communes environnantes qui s'est tenue le mercredi 13 septembre dernier à la Fondation, les architectes ont souligné le fait que la route ne sera pas fermée et que les camions ne traverseront jamais le centre du village.

Le parking habituellement mis à la disposition des visiteurs sera inutilisable pendant environ un an et demi. A l'issue des travaux, les jardins et le parking seront remis à l'identique et réouverts au public.

7

FONDATION MARTIN BODMER

Depuis septembre 2017, la Fondation Martin Bodmer a entrepris des travaux d'extension d'un bâtiment en sous-sol, sur deux niveaux. La durée des travaux est estimée à deux ans et demi.

8

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

FONDATION MARTIN BODMER
NADINE BONARD
RESPONSABLE COMMUNICATION
EMAIL : NBONARD@FONDATIONBODMER.CH
TÉL : +41 22 707 44 50



Bernard Girardet, Conseiller administratif

VOIE VERTE - CEVA

Les autorités des communes traversées par la Voie verte, dans l'ordre Ville de Genève, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, ont eu l'honneur, à la mi-mars, de planter les premiers arbres qui agrémenteront les quatre kilomètres de la Voie verte.

Ce geste lançait ainsi la phase finale de ce chantier colossal, pour lequel il aura fallu se montrer patient. Projet d'envergure internationale par les connections qu'il crée, mais avant tout, projet régional dans lequel de nombreux Genevois et Français, utilisateurs du réseau routier, ont mis l'espoir de voir le trafic diminuer.

2020 nous démontrera si cet espoir était fondé.

La Voie verte, dont l'ouverture est prévue en fin d'année, participera, elle aussi à délester le trafic routier de nombreux automobilistes devenus cyclistes.

Cologny, bien modestement associée à ce projet d'envergure par le tronçon de 300m qui traverse son territoire, a à cœur de l'aménager de quelques bancs et d'un point d'eau, de sorte que les usagers aient plaisir à s'arrêter pour faire une pause et profiter de l'environnement d'un grand espace dédié aux compensations écologiques.

Les colognotes se réjouissent de pouvoir profiter de cet itinéraire vert qui leur permettra de rallier de manière sécurisée les communes avoisinantes tout en découvrant la face jusqu'ici cachée de certains quartiers.

Privilège de toutes les villes qui bénéficient de tels itinéraires, liant l'utile à l'agréable, nous sommes fiers et heureux d'être de ceux qui voient Genève s'en doter.

Les autorités de Cologny remercient tous les acteurs qui ont œuvré à la réalisation de cette voie verte qu'elles se languissent de pouvoir emprunter et expriment leur grande satisfaction d'entrevoir l'aboutissement de ce magnifique projet.

Les colognotes se réjouissent de pouvoir profiter de cet itinéraire vert qui leur permettra de rallier de manière sécurisée, les communes avoisinantes



APRÈS NOËL, QUE FAIRE DE SON SAPIN ET DES BRANCHES DÉCORÉES ?

**IL NE FAUT SURTOUT PAS LES JETER DANS
LES DÉCHETS DE JARDIN ! EN EFFET, ILS
PEUVENT CONTENIR DES PRODUITS CHIMIQUES,
TELS QUE COLORANTS, STABILISATEURS,
ET DES DÉCORATIONS, INCOMPATIBLES AVEC
LE COMPOSTAGE EN BORDURE DES CHAMPS
DES DÉCHETS DE JARDIN.**

**IL FAUT LES DÉPOSER À PROXIMITÉ
DES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET
ILS SERONT RAMASSÉS LORS DES
LEVÉES ORDINAIRES.**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !



Cristiana Juge
Conseillère administrative

DÉCHETS DE CUISINE,

C'EST BIEN ! MAIS ON PEUT FAIRE MIEUX !

La levée des déchets de cuisine a été mise en place en mars dernier et les habitants de Cologny se sont rapidement pris au jeu de la p'tite poubelle verte et nous nous en sommes réjouis. Nous atteignons en moyenne 7.3 tonnes mensuelles représentant environ 16 kg/habitant, valeur extrapolée pour l'année. Les tonnages mensuels sont malheureusement un peu en stagnation et il faut que d'autres ménages se mobilisent afin d'optimiser cette collecte. Les p'tites poubelles vertes sont toujours à disposition à la réception de la mairie ou au centre de voirie le samedi, pendant les heures d'ouverture.

Dans l'ensemble, notre commune s'est nettement améliorée du point de vue du tri. Le meilleur indicateur étant la diminution de la quantité de déchets incinérables. Depuis 2012, c'est environ 20kg par habitant de diminution chaque année, passant de 330 en 2012 à 243 kg/habitant en 2016. Pour 2016, cette diminution s'explique en partie par la mise en place de la taxation des entreprises.

Un récent communiqué du canton exprime sa satisfaction sur le taux de tri des déchets qui devrait se situer au-dessus des 50% pour 2017, ce qui, si c'est le cas, aura pour conséquence de ne pas appliquer la taxe au sac ! Cette décision reste bien sûr à confirmer, mais donne un retour positif à nos constants efforts.

Merci à tous ceux qui participent à cet effort sans relâche !



Sylvie Voirol et Caroline Nendaz pendant 2 ans, Anita Kadjar pendant une dizaine d'années se sont engagées sans compter dans la bibliothèque du Manoir pour offrir aux habitants de la commune la possibilité d'emprunter des livres, mais aussi de leur offrir un lieu de rencontres et d'échanges.

Pour des raisons professionnelles et personnelles, toutes trois ont souhaité renoncer à cette activité. La parution du bulletin communal est l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur dynamisme et surtout pour leur investissement bénévole.

Une nouvelle équipe s'est rapidement constituée. Composée de Peter Mosimann, qui a beaucoup contribué à sa mise en place, c'est essentiellement Kathleen Giorgi, Yvonne Reistad et Dragana Trajkovic qui seront en charge de l'activité de la bibliothèque. Danielle Burri et Anne Caris viennent compléter l'équipe.

D'avance nous les remercions de leur engagement et nous nous réjouissons de les retrouver dans les locaux du 4 Manoir.

L'ÉQUIPE PROPOSE
DE NOUVEAUX HORAIRES
SAUF PENDANT
LES VACANCES SCOLAIRES :
LE MERCREDI DE 16H À 19H
LE SAMEDI DE 10H À 12H

Changement
d'équipe !
Changement
d'horaires !

livre
ouvert
lecture
MERCREDI DE 16H À 19H
SAMEDI DE 10H À MIDI

VEZNEZ NOMBREUX EMPRUNTER LA CENTAINE D'OUVRAGES ACQUIS CHAQUE ANNÉE !

11

CAFÉ - CORNAVIN

Café-Cornavin est une association d'action sociale de rue. Active depuis 2001, investie en faveur des personnes toxico-dépendantes du quartier de la gare, fondée et pilotée par Glenn Benoudiz, l'équipe de l'association a élargi ses prestations autour de l'aide aux personnes marginalisées proposant accès à la nourriture, aux vêtements ou encore à des activités socio-culturelles ou sportives.

La commission sociale de la commune soutient depuis de nombreuses années cette association à travers une subvention annuelle, mais également en allant servir un repas en plein air en automne. Cette année n'a pas failli à la tradition, puisque les membres de la commission ont servi une centaine de repas le 4 octobre au Parc Galiffe. La précarité à Genève, c'est une réalité !

12



13



Cristiana Juge
Conseillère
administrative

SORTIE DES AÎNES

DU MUSÉE NEST À LA FONDATION DE L'HERMITAGE

Forte de son succès habituel, la course des aînés a été dédoublée cette année, le 13 et le 27 septembre. L'an dernier, la course avait réuni 200 personnes au Chaplin's World. La taille du groupe avait laissé un brin de frustration aux organisateurs ne permettant pas les échanges individuels souhaités. Par ailleurs, les restaurants pouvant accueillir tant de monde ne sont pas si nombreux.

L'option de dédoublement a donné entière satisfaction. Le premier groupe était de 120 personnes inscrites et le deuxième d'une

centaine. Même programme pour les deux jours, qui nous a menés le matin au Musée Nest à Vevey, nous plongeant dans l'histoire de Nestlé. Après un délicieux repas au restaurant du Lac de Bret, l'excursion s'est poursuivie à la Fondation de l'Hermitage où étaient exposés les chefs-d'œuvre de la collection Bührle essentiellement composée de célèbres toiles d'impressionnistes. C'était une occasion unique de les admirer dans l'atmosphère intime d'une maison du 18^{ième} siècle, avant d'être exposés au Japon et enfin rejoindre leur destination finale que sera la nouvelle extension du Kunstmuseum de Zürich.



à
Né
S
Commune
cologny



Ces deux journées ont été riches en échanges et plaisirs partagés.



EN CE JOUR DE FÊTE, LE REVE DEVENAIT RÉALITÉ !

VOICI VENU LE TEMPS DE L'ÉVASION !



CETTE ANNÉE, LE « VOYAGE » ÉTAIT LE THÈME DU CORTÈGE ET DU SPECTACLE DE LA FÊTE DES PROMOTIONS. EN PARCOURANT LES CHARMANTES POÉSIES ET BEAUX DESSINS, NOUS SAVIONS NOS BAMBINS PRÊTS À S'ÉVOLER VERS D'AUTRES HORIZONS, QUI EN BATEAU OU EN RADEAU, QUI EN AVION OU À MOTO, À LA PLAGE OU VERS LES SOMMETS.



15



SECURITE L'HIVER ARRIVE ...

ACTIONS DE PRÉVENTION - LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME !

La sécurité des habitants est au cœur de nos préoccupations



- Lors de vos absences, prévenez votre entourage et vos voisins.
- Videz ou faites vider régulièrement votre boîte aux lettres.
- Mettez vos valeurs, bijoux, argent, en sécurité à la banque dans un coffre.
- Un inventaire photographique des objets de valeur permet à la police de repérer vos biens lorsque le butin est retrouvé.
- Fermez systématiquement à clé tous les accès, verrouillez les fenêtres, volets et stores.
- Évitez de déposer des objets, planches ou échelles par exemple, qui pourraient servir aux cambrioleurs.

Attention ! Une végétation trop exubérante cache la vue mais permet aussi de servir de cachette aux cambrioleurs et les incite à agir en toute discrétion.



Le passage à l'heure d'hiver augmente la menace des cambriolages en fin de journée.

- Simulez une présence !
 - Utilisez des éclairages à faible consommation, type LED.
 - Si vous sortez le soir, veillez à ce que votre logement paraisse occupé.
 - Pour les appartements, pensez à équiper aussi les balcons des premiers étages.
- Signalez-nous tout comportement suspect !

LA POLICE CANTONALE NOUS SIGNE LA PRÉSENCE DE COLPORTEURS (AIGUISEURS DE COUTEAUX, REMPAILLEURS, PROPOSITIONS DIVERSES DE SERVICES PERSONNALISÉS) ; N'ADHÉREZ PAS A CES PROPOSITIONS! IL S'AGIT SOUVENT D'UN BON PRÉTEXTE POUR REPERER LES LIEUX.

La police municipale effectue une surveillance accrue du territoire communal. Hors des heures de service, la société GPA a été mandatée pour assumer des patrouilles. Vos observations sont importantes et utiles ; elles peuvent permettre de sauver une vie ou de protéger des biens. N'hésitez donc pas à nous solliciter !
Votre police municipale de Cologny

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE, VERGLAS

Les collaborateurs du centre de voirie ont pour mission de débayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant au domaine public communal.

Soyez patients, ils font le maximum mais ne peuvent pas être partout à la fois. Les routes de Vandoeuvres, de La-Capite, Martin-Bodmer, le quai de Cologny, ainsi que les trottoirs et arrêts de bus adjacents sont entretenus par la voirie cantonale.

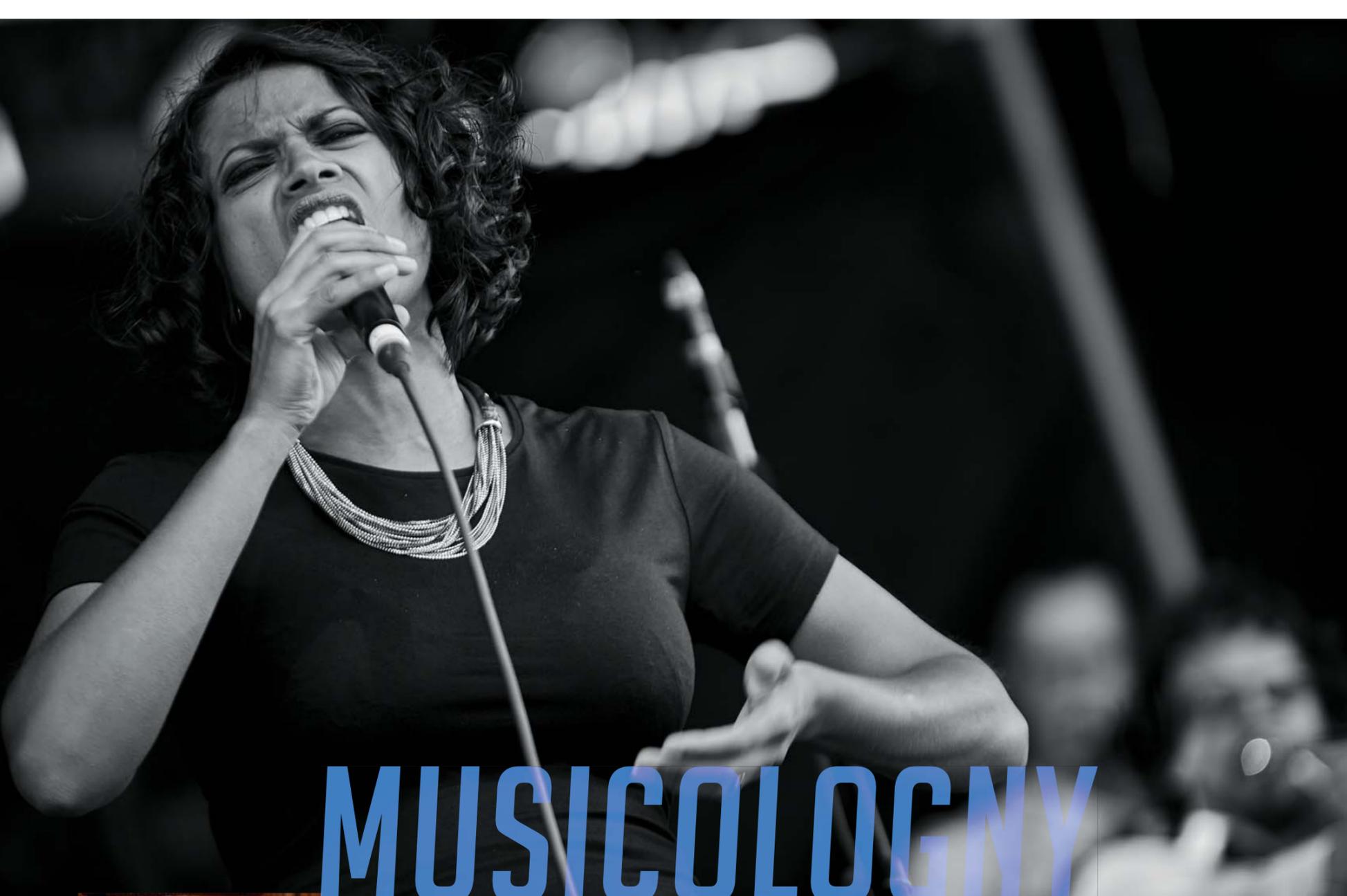
Les places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre personnellement et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour faire évacuer la neige.

Afin de préserver l'environnement, le personnel du centre de voirie sale les routes avec retenue.

Pensez à prendre quelques précautions d'usage, pour votre confort et votre sécurité : des chaussures adaptées, un véhicule correctement équipé et roulez prudemment.

Enfin, veillez à ne pas stationner les conteneurs à déchets ainsi que les véhicules (automobiles, scooters, motos, vélos) sur les trottoirs pendant la durée du déneigement.





MUSICOLOGY



19

20



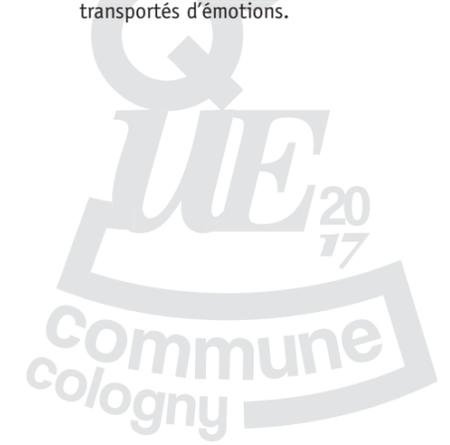
Catherine Pahnke, Maire

Avec un programme de haut niveau, le festival MusiCologne a attiré, pour sa 5ème édition, un nombreux public.

L'après-midi a résonné aux sons des chants, pianos et clarinettes, qui s'échappaient, par les portes laissées ouvertes, du Temple et du Centre Culturel du Manoir, pour le plus grand bonheur, non seulement des villageois mais également des hôtes de passage, venus admirer les navigateurs de la course du Bol d'Or depuis l'esplanade Pierre-Gautier et qui n'ont pas hésité à s'attarder tant ils se sont déclarés ravis de pouvoir profiter de si beaux instants musicaux.

Le groupe de jazz BIG UP BAND a quant à lui lancé la soirée, dans le parc de la Mairie, avant de céder la place aux groupes de rock'n'roll et pop-rock DADDY'O et JETLAKES. L'ambiance était à son comble lorsqu'à 22h30, les musiciens de TIME MACHINE et ses célèbres chanteuses ont débarqué sur les planches ! Et c'est une assistance enthousiaste qui a inauguré la nouvelle piste de danse en plein air aménagée pour la première fois devant la grande scène.

Nous n'oublierons pas de sitôt la superbe prestation de l'ensemble vocal du Salève, le dimanche matin, à l'occasion de la célébration inter-religieuse, tant les chanteuses et chanteurs, disposés à l'intérieur du Temple de manière à «envelopper» le public, nous ont littéralement transportés d'émotions.



« Une croix blanche verticale et alézée, placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longue que large. »

Ainsi sont arrêtées, le 12 décembre 1889 par l'Assemblée fédérale, les armoiries de la Confédération. Une croix blanche pour symboliser l'unité confédérée, un fond rouge en souvenir du sang versé par tous ceux qui se sont battus pour défendre la liberté. Je l'aime mon drapeau.

Et tout comme de nombreux Suisses je n'y changerais rien, ni pour rien au monde, tant il nous ressemble et que je m'y retrouve.

Notre soirée de fête nationale a été particulièrement relevée cette année, avec la participation toujours autant appréciée, de la Compagnie des Vieux-Grenadiers. La population, venue nombreuse, a admiré le cortège imposant qui nous a mené du chemin de la Mairie jusqu'au pré Byron, un site idéal de célébration patriotique.



1ER AOÛT 2017



LA MOBILITÉ DOUCE

ABONNEMENTS TPG ET CFF

Une participation financière de CHF 100.— pour l'acquisition ou le renouvellement de l'abonnement annuel TPG ou d'un abonnement CFF. Il suffit de se présenter à la réception de la Mairie muni de l'abonnement, de la quittance d'achat et d'une pièce d'identité.

Attention : le remboursement n'est possible que dans le délai d'une année suivant l'achat ou le renouvellement dudit abonnement.

LES CARTES JOURNALIÈRES CFF

Elles donnent droit à une journée complète de transport sur les lignes des CFF, les bateaux et les cars postaux, ainsi que dans les trams et les bus de la plupart des villes suisses, dont Genève.

Elles sont réservées aux personnes domiciliées sur la commune de Cologny.

Prix unitaire : CHF 35.—

Réservation : sur internet cologny.ch, par téléphone ou à la réception de la Mairie.

Retrait à la réception de la Mairie dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation.

Attention : le paiement en ligne n'est pas possible. Les cartes ne sont ni reprises, ni échangées.

ABONNEMENTS CGN EN 1ÈRE CLASSE

MAIRIE DE COLOGNY

Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cologny
T. +41 22 737 49 49
F. +41 22 737 49 50
info@cologny.ch
cologny.ch



RÉSERVATION :

Par téléphone ou à la réception de la Mairie, retrait à la réception

ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Une subvention de CHF 750.— est accordée à l'achat d'un vélo électrique.

Il suffit de se présenter à la réception de la Mairie muni des documents suivants :

- La facture originale nominative
- La preuve du paiement
- Une pièce d'identité
- Une carte bancaire

Subvention cantonale :

CHF 250.—(tout achat)

Subvention communale :

CHF 500.—(achat sur le canton de Genève uniquement)

Attention : pour un achat en 2017, le remboursement n'est possible que jusqu'au 31 janvier 2018.



A Appartements communaux (inscriptions) / Abonnement annuel Unireso et général CFF (participation) / Attestation de vie / Attestation de domicile pour Confédérés et Genevois

B Carte d'identité (établissement) / CFF, 6 Cartes journalières commune / CGN (Compagnie Générale de Navigation), 4 cartes en prêt / Cimetières (tous renseignements) / Clés (prêts lors de location) / Carte de communier (réduction piscine Thônex et Genève-Plage)

C Documents divers, tels que photocopie certifiée

D Escalade (distribution du T-Shirt et inscription à la course pour les jeunes Colognotes)

E Fondation Martin Bodmer (obtention gratuite d'une carte d'accès permanent)

F Réservations de salles (salle communale, centre villageois, et Faguillon) et de matériel / Renseignements divers

V Vélo neuf ou kit neuf électrique (achat subventionné par la commune et le canton)

Depuis le 15 octobre 2017, le service état civil et légalisations de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est la seule autorité cantonale compétente à Genève pour légaliser les signatures apposées sur les autorisations parentales pour les mineurs voyageant sans leurs deux parents. Pour plus de détails, voir le lien vers la page dédiée aux autorisations parentales sur le site de l'Etat de Genève.

SERVICE TECHNIQUE

S'adresser à la Mairie

ARCHIVES COMMUNALES

Consultations sur rendez-vous
S'adresser à la Mairie

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

Permanence, en cas d'urgence
T. +41 79 789 56 20
S'adresser à la Mairie

DECHETS

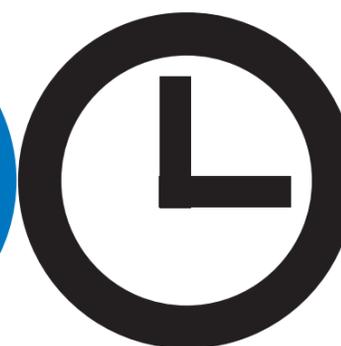
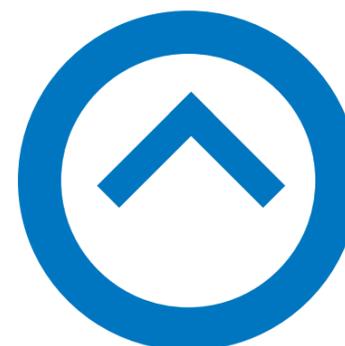
infodechets@cologny.ch

SERVICE FINANCIER

S'adresser à la Mairie

POLICE MUNICIPALE

Chemin de la Mairie 15
T. +41 22 737 49 85



HORAIRES

Lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



TPG LIGNE A Arrêt «Cologny-Mairie»

MAIRIE DE COLOGNY

Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cologny
T. +41 22 737 49 49
F. +41 22 737 49 50
info@cologny.ch
cologny.ch



info@cologny.ch
cologny.ch

CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Chemin du Tirage 9
T. +41 22 735 13 81
F. +41 22 737 49 50
Permanence :
T. +41 79 829 49 52
En cas d'urgence uniquement

INFO SUR LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

www.passeportsuisse.ch
service des passeports
et de la nationalité
Route de Chancy 88
1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 7h30 à
13h30 et le mercredi
de 9h00 à 16h00
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés
et les Genevois :
S'adresser à la Mairie
Pour les ressortissants étrangers :
Office cantonal de la population
et des migrations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 13h30 et le
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS

Service des légalisations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 48 60
Guichet : lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 13h30 et le
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14
arrêt « Bandol »

ETAT CIVIL

Etat Civil Arrondissement :
Campagne et rive gauche du Lac
Chemin des Rayes 3, CP 160,
1222 Vézenaz
Responsable :
Mme Laurence Grosclaude
T. +41 22 722 11 80
F. +41 22 722 11 88
etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouvertures au public
lundi au vendredi : 8h30 à 11h00
lundi après-midi : 15h00 à 18h30
mardi après-midi : 15h00 à 18h30
mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

NATURALISATION

Service cantonal
des naturalisations
Route de Chancy 88
1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 7h30 à 13h30,
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

ACQUISITION DU DROIT DE CITE

Pour les Confédérés :
Les Confédérés (non Genevois)
qui souhaitent acquérir un
autre droit de cité : service
cantonal des naturalisations
(adresse ci-dessus).
Pour les Genevois :
Les Genevois qui souhaitent
acquérir le droit de cité de
Cologny doivent s'adresser
à la Mairie.